

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 22 juin 2016

Date de convocation :
Le 08 juin 2016

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 7
- de votants : 7

- délégués suppléants : 14
- de présents : 3
- de votants : 3

L'an deux mille seize, le 22 juin à dix-huit heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Élisabeth GONDY, Présidente, suite à la convocation qui lui a été faite le 08 juin 2016.

Étaient présents (10) :

Mme Élisabeth GONDY ; Mme Valérie TOMSON ; Mme Renée STIÉVENART ; M. Mattéo GUALANO ; M. Joël SOIGNEUX ; Mme Annie DENIS ; Mme Yveline DRUELLE, Mme Denise CAPPELLE ; Mme Aurore COLSON ; Mme Marie-Andrée CHOTEAU.

Absents excusés : (10)

Mme Geneviève MANNARINO ; M. Grégory LELONG ; M. Guy HUART ; M. Didier JOVENIAUX ; Mme Isabelle CHOAIN ; Mme Anne GOZÉ ; M. Francis ALDEBERT ; M. Jean-Noël VERFAILLIE ; Mme Monique GUILBERT ; M. Vincent HADOT.

N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission au Représentant de l'État :
II/017/16

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'ÉPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 juin 2012 et notamment les articles 7 et 8 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2016 voté en Bureau Communautaire du 11 décembre 2015 et lors du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole le 20 décembre 2015 ;

Vu le Budget Prévisionnel 2016 de l'ÉPIC approuvé en Comité de Direction le 16 décembre 2015 ;

Pour la bonne exécution du budget 2016, il convient de prendre une décision modificative (cf. annexe).

La décision modificative n°1 de l'exercice 2016 du Budget de l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole s'équilibre comme suit :

- En section d'investissement à 272 481, 97€uros
- En section de fonctionnement à 543 945, 63€uros

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 22 juin 2016,

REÇU LE
04 JUIL. 2016

PREFECTURE
LE DÉPARTEMENT DU NORD

- D'accepter la présente décision modificative annexée à la présente,
- D'autoriser Madame le Directeur général à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
La Présidente,
Élisabeth GONDY

La Présidente :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

ACCEPTÉ :

- La présente décision modificative,

AUTORISE :

- Madame Le Directeur Général à signer tout document relatif à ce dossier.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 22 juin 2016

La Présidente,
Élisabeth GONDY

